



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Paris, 13 juin 2022

REGION GRAND EST

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DISP DU 10 JUIN 2022

M. SEVEYRAS, directeur interrégional de la DISP Grand Est depuis le 1er juin 2022, a souhaité rencontrer les **organisations syndicales représentatives des SPIP (CGT IP et SNEPAP-FSU)**, nous faisant part de son vœu de travailler étroitement avec les OS.

Etaient également présents, du côté de l'administration, M. CAMU, directeur interrégional adjoint, et Mme REVIL, secrétaire générale.

En introduction, le directeur interrégional nous a indiqué souhaiter aller à la rencontre des équipes de l'interrégion durant les 3 à 4 mois à venir. Il a rappelé que, sur l'Interrégion, l'administration (4000 fonctionnaires et agents publics) s'occupait du suivi de 22 000 probationnaires et de 5800 personnes détenues.

Il nous a indiqué que **sa conviction était que le centre de gravité de l'action de l'administration pénitentiaire tendait aujourd'hui vers le milieu ouvert.**

Le directeur interrégional nous a fait part de plusieurs sujets sur lesquels il compte notamment porter son attention :

- **La surpopulation carcérale** dans certains établissements de l'interrégion (notamment la maison d'arrêt de Strasbourg). Conscient que les efforts de prévention de la récidive sont réduits à néant par cet état de surpopulation, il souhaite œuvrer à un système de régulation carcérale, en lien avec les magistrats.
- **La protection juridique des agents.** Conscient qu'en cas de récidive, la responsabilité de l'administration pénitentiaire est souvent recherchée, il tient à apporter des garanties aux agents. Pour lui, cela passe par la **traçabilité** et un **contrôle** mêlant bienveillance et fermeté, permettant selon lui de protéger les agents. **Le SNEPAP-FSU** a indiqué que le contrôle des tâches ne doit pas conduire à des situations ubuesques (ex : remontée systématiques des actes réalisés par les agents en position de télétravail, demandes de statistiques dont aucune analyse n'est faite, dont aucune réalisation concrète ne ressort). Nous avons défendu **l'importance de prévoir plutôt un regard croisé sur les suivis** dans le cadre des commissions pluridisciplinaires, de revues de dossiers. Aux interrogations des organisations syndicales à ce sujet, il indique que, pour lui, le contrôle n'est pas synonyme d'un manque de confiance et nous rejoint sur le fait qu'il faut être prudent dans sa déclinaison.

La direction interrégionale a précisé vouloir également lutter contre le poids de l'habitude qui peut éroder la mise en œuvre efficace de certaines procédures (citant l'importance des 741-1).



Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles Fourier – 75013 PARIS Tél : 07.69.17.78.42

Mail : snepap@fsu.fr Site : <http://snepap.fsu.fr> <https://twitter.com/snepap>

- Par ailleurs, il a indiqué être **vigilant à ce que l'administration pénitentiaire ne récupère pas des tâches indues** (ex : dans le cadre des violences conjugales).

Les échanges ont porté principalement sur **la situation RH de l'interrégion**. Venant d'une région (Ile de France) où la situation RH était catastrophique, il souligne que le taux de couverture RH des établissements et des SPIP est plus favorable au sein de l'interrégion de Strasbourg. Il s'inquiète en revanche de la capacité des PREJ à répondre à la demande en extractions judiciaires et souhaite renforcer leurs équipes.

Le SNEPAP-FSU n'a pas manqué de lui indiquer que **notre lecture de l'état RH des SPIP était différente de la sienne, les tableaux de l'administration ne traduisant pas la réalité des terrains** : non prise en compte des temps partiels (l'administration estime qu'un agent équivaut à un temps plein), non prise en compte des absences dans les services (congés maternité, formation, maladie, ...), non prise en compte des enquêtes dans le calcul des organigrammes des services (alors que la demande en enquête connaît un essor considérable).

Le directeur interrégional a convenu que **des priorités de service devaient être fixées**. Pour la direction interrégionale, la priorité est de répondre aux exigences posées à l'administration pénitentiaire par les textes. Il en est ainsi du rapport d'évaluation à trois mois.

Sur le volet RH, **le SNEPAP-FSU a également indiqué au directeur interrégional que nous étions en attente d'une nette amélioration de la gestion RH des agents sur l'interrégion**, en lui citant plusieurs situations intolérables à nos yeux : saisines brutales de trop-perçus sans information préalable et complète des agents ni proposition d'échéancier, mise en œuvre de Chorus entraînant un retard considérable dans le remboursement des frais des agents, absence de réponse des agents à leurs légitimes questions sur leur situation RH. **Le SNEPAP-FSU** a également déploré l'absence de formation pour les agents non titulaires (notamment les ANT exerçant des fonctions de CPIP), l'absence de formation d'adaptation pour les agents changeant de fonction (DSP sur des postes de DPIP).

Le directeur interrégional nous a indiqué ne pas supporter que la bureaucratie mette en difficulté les droits des agents. S'agissant des **saisies sur salaire en raison de trop-perçus**, la direction interrégionale a pris contact avec la DGFIP pour tenter de trouver des solutions. La situation n'est pas encore débloquée. La DI s'engage toutefois à informer a minima les agents qu'une situation de trop-perçu a été identifiée et que cela entraînera une saisie. Elle doit encore voir avec la DGFIP pour permettre aux agents de bénéficier de possibilités d'échéancier. Par ailleurs, **sur les questions RH restées sans réponse, le directeur interrégional s'est engagé à ce que cela ne soit plus le cas**. La direction interrégionale souhaite **renforcer le pôle RH de la DISP**, au vu de l'augmentation des personnels tous corps confondus, ce que **le SNEPAP-FSU** soutient, la hausse des effectifs sur les terrains n'ayant pas été accompagnée d'une augmentation des effectifs du service RH.

Suite à la mobilité, la direction interrégionale confirme que les postes non couverts par les sortants d'école pourront donner lieu à un **recrutement d'agents non titulaires** dès lors qu'il s'agit de postes qui étaient vacants (offerts à la mobilité et non couverts, ou restés vacants suite à une mobilité d'un agent). Elle convient toutefois qu'il existe aussi des contrats « renfort d'activité » qui peuvent être prévus, mais la consigne est de les raréfier. La DISP envisage de demander que les **postes de sortant d'école** soient plutôt **axés sur des sites où le recrutement de contractuels est difficile** (zones rurales), afin d'augmenter les chances que tous les postes soient occupés, que ce soit par un sortant d'école ou un contractuel.

S'agissant des problèmes RH liés à des absences ponctuelles, la direction interrégionale déplore qu'il n'y ait qu'un seul **CPIP placé** sur l'interrégion. **Le SNEPAP-FSU** a rappelé qu'il était nécessaire d'améliorer les conditions de travail des CPIP placés pour assurer une attractivité sur ces postes : redéfinition des zones géographiques d'intervention, remboursement plus rapide des frais, ... La direction interrégionale en a convenu et semble prête à engager une réflexion sur ce sujet.

S'agissant des **formations d'adaptation des agents non titulaires amenés à exercer des fonctions de CPIP**, la direction interrégionale convient que cela pourrait être mis en œuvre et serait pertinent.

Le directeur interrégional nous a indiqué par ailleurs s'inquiéter de **l'attractivité de l'administration pénitentiaire**, face aux difficultés tant de recrutement dans certains corps (notamment chez les personnels de surveillance) qu'aux difficultés de l'administration de conserver ses agents (notamment chez les corps de direction). **Il se dit favorable à la fusion des corps de direction (DSP/DPIP)**, estimant que cela serait pertinent, la mission de l'administration pénitentiaire étant aujourd'hui unique : la prévention de la récidive.

Le SNEPAP-FSU partage le constat qu'il est essentiel que l'administration pénitentiaire soit plus attractive, communique mieux sur les métiers qui la composent (liens avec les universités, mentorat, communication positive sur nos métiers, ...).

S'agissant du corps de DPIP, **le SNEPAP-FSU** a indiqué que l'administration avait un rôle à jouer, tant sur le volet statutaire que sur le volet métiers, afin que les directeurs disposent d'une réelle marge de manœuvre dans l'exercice de leurs missions.

Plusieurs sujets n'ont pu qu'être évoqués rapidement et feront l'objet de réunions ultérieures, le directeur interrégional souhaitant rencontrer régulièrement les organisations syndicales représentatives : question du **soutien de la direction interrégionale sur la méthodologie d'intervention (sur le PACEP notamment), organisations de service permettant d'assurer la pérennité des actions collectives développées**, place des **personnels administratifs**, place des **personnels de surveillance en SPIP**. La direction interrégionale s'est dite intéressée par ces sujets, souhaiter œuvrer à la professionnalisation des personnels administratifs (évoquant



REGION GRAND EST

la question de la mise en œuvre d'un service type greffe dans les SPIP) et des personnels de surveillance en SPIP (indiquant souhaiter permettre qu'ils puissent évoluer dans le corps sans avoir à retourner nécessairement en détention et se disant favorable aux postes profilés).

Le SNEPAP-FSU fait un bilan positif de cette première réunion : le directeur interrégional s'est montré ouvert aux échanges avec les organisations syndicales, annonce vouloir travailler étroitement avec les organisations syndicales représentatives et semble avoir un réel intérêt pour développer la probation.

Le SNEPAP-FSU s'engagera dans des réunions de travail régulières par thématiques **pour œuvrer de manière commune à l'amélioration des conditions de travail des agents, tous corps confondus, et de la prise en charge des usagers du service pénitentiaire.**



Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles Fourier – 75013 PARIS Tél : 07.69.17.78.42

Mail : snepap@fsu.fr Site : <http://snepap.fsu.fr> <https://twitter.com/snepap>